



non renouvellement d'un bail

Par **BAILLY**, le **04/03/2009** à **14:45**

Bonjour,

Je loue un studio meublé à une jeune femme qui ne paie pas ses loyers et qui n'accuse pas réception de mes courriers en recommandés.

Je sais qu'elle ne répondra non plus au préavis de 3 mois que je lui enverrai pour lui signifier le non renouvellement du bail. Comment procéder dans ce cas pour mettre fin au bail au terme de l'année écoulée ?

Merci de bien vouloir me répondre.

Cordialement Mme BAILLY

Par **jeetendra**, le **04/03/2009** à **14:53**

bonjour, pour le non renouvellement du bail pour impayé,prenez rapidement contact avec [fluo]un huissier de justice[/fluo], courage à vous, cdt